

E-administration : en panne ?

Quelle gouvernance pour l'administration électronique, entre Etat et collectivités territoriales ? A Bercy, dans le cadre des Assises du numériques, des collectivités territoriales ont fait part de leurs problèmes et posé des demandes, ce 23/06 dans le cadre d'un atelier consacré à l'administration électronique dans les collectivités locales.

La liste des projets menés à bien par les collectivités est longue : consultation des citoyens sur les services publics en ligne à venir pour Vincennes, carte de vie quotidienne pour la communauté de communes de Parthenay, dématérialisation des demandes d'aides sociales entre communes et conseil Général pour les Yvelines, plate forme e-Bourgogne pour les régions, portails et intranets pour les entreprises et les communes pour les communautés d'agglomérations....

Néanmoins, « *après dix ans, on se demande pourquoi il n'y a pas un plus grand nombre de stratégies dans ce domaine* » a commenté Stéphane Vincent, représentant la 27° région, projet porté par la Fing et l'ARF, l'association des régions de France. De plus, ces projets trouvent leurs limites. « *Il faudrait que les usagers de Parthenay puissent utiliser leur cvq dans d'autres villes* » a souligné par exemple François Fouillet, DSI de la communauté de communes et de la ville de Parthenay.

Un pilote dans l'administration

Résultat, les collectivités ressentent le besoin d'avoir un pilote qui donne des orientations en matière d'administration électronique. « *On a l'impression qu'on a calqué le modèle du privé, avec le développement de services. Or, entre l'administration et les usagers, il y a aussi l'intérêt général* » ajoute Stéphane Vincent. En bref : quel est le projet de l'administration électronique : la transparence ? la solidarité ?

Ce pilote, « *ne peut être que l'Etat. C'est lui qui a les compétences institutionnelles pour jouer ce rôle. Il doit être un catalyseur d'idées, savoir écouter, fédérer, utiliser la méthode de la concertation, et ne pas réfléchir en chambre, comme pour le RGI. La DGME dispose d'une cellule qui est normalement dédiée à cela* » analyse Olivier Landel, représentant de l'Acuf, association des communautés urbaines de France. Un avis amplement partagé.

Car les griefs accumulés contre les pratiques de la DGME sont nombreux, à en suivre les interventions dans la salle, dont celle de Véronique Picard, chargée d'études à l'AMF, association des maires de France. « *Cela fait dix ans que nous essayons de travailler avec la DGME, et c'est difficile* », a-t-elle lancé.

Le représentant de la DGME présent dans la salle, Ayméric Buthion, chargé de mission secteur collectivités, au service innovation, prenait des notes. « *La DGME n'a pas souhaité participer à la table ronde, pour écouter d'abord les collectivités, mais j'ai bien noté les demandes leurs demandes, sur l'objectif principal de mettre l'utilisateur au centre des projets, et sur la mise en place de la concertation entre Etat et collectivités* » a-t-il commenté.

Mais la DGME n'est pas la seule mise en cause. Les propositions d'Eric Besson en prennent pour leur grade. Si, pour Maud Franca, responsable de l'offre de service e-administration et de la plate-forme service public local à la Caisse des dépôts à la Caisse des dépôts, « *les collectivités sont au*

cœur de la modernisation du service public», « pas une fois les collectivités territoriales n'apparaissent dans le plan d'Eric Besson qui prévoit l'accès à toutes les démarches administratives en ligne à partir du portail unique service-public.fr.. Il faudrait que ce plan prenne en compte l'existence des démarches administratives dans les collectivités » commente Thierry Ehret-Franck, représentant l'adf, association des départements de France.

Un plan à amender, donc.